

Anna Bozzo, Pierre-Jean Luizard

Irak, Syrie, Liban, Yémen, Lybie: des États arabes en faillite

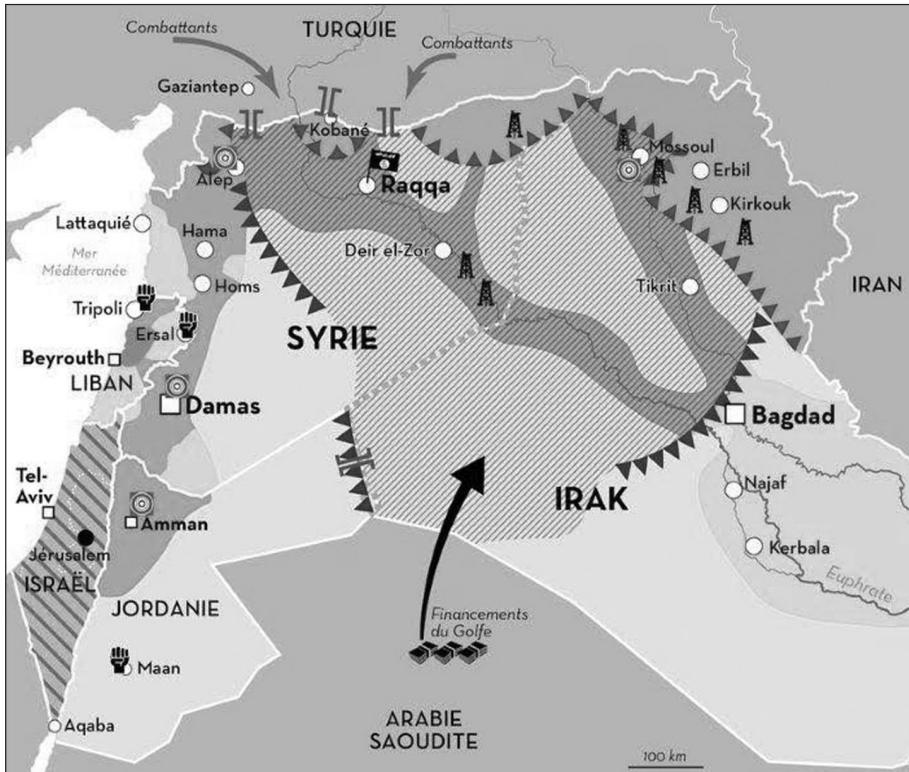
Les Printemps arabes ont libéré les expressions les plus diverses de la société. Dans certains pays, l'affirmation des identités tribales, régionales, confessionnelles et ethniques l'a vite emporté sur les revendications de la «société civile» en faveur de réformes démocratiques et de droits économiques et sociaux, même si elle les a souvent accompagnées.

Les Printemps arabes ont partout entraîné l'affaiblissement de l'État, d'autant plus qu'aucun État (à l'exception relative de la Tunisie et, peut-être, dans une moindre mesure, du Maroc) n'a été à même de recevoir sur une base citoyenne des revendications qui pouvaient parfois être contradictoires (comme celles émanant des jeunes activistes révolutionnaires avec celles de certains mouvements se réclamant d'un islam à tendance salafiste, qu'il soit politique ou non). Dans certains pays où l'État a été une création européenne récente, sous le régime des mandats (Irak, Syrie, Liban) ou, pour ce qui est de la Libye, sous l'emprise brève mais intense de la colonisation italienne, relayée en 1945 par une tutelle anglo-américaine, cet affaiblissement de l'État est allé de pair avec une remise en cause tacite ou implicite de sa légitimité. L'État en place a été confronté à une multitude de revendications et à l'éclatement de son autorité en tant que centre et siège du pouvoir. L'État yéménite n'est pas, comme les États cités, une création coloniale. Il a résulté d'un consensus né en 1990 pour réunir sous un même pouvoir centralisé des régions qui n'avaient jamais vraiment vécu ensemble. Au Yémen, on trouve au moins trois formes de segmentarisation, confessionnelle, régionale et tribale: rébellion houthiste zaydite sur les hauts plateaux du Nord, velléités autonomistes d'Aden et implantation d'Al-Qaïda et de l'État islamique en lisière des déserts et en Hadramaout au Sud. Là encore, plus qu'ailleurs, l'État en place n'est plus le lieu central du pouvoir.

La faillite des États a laissé le champ libre à un nouvel acteur: la mouvance salafiste-djihadiste. Quiétiste et piétiste durant des décennies, en

opposition aux «islamistes» prêts à jouer le jeu de la démocratie (droit de la majorité, élections libres, nouvelle constitution, système parlementaire), la mouvance salafiste a pris, dans la foulée des Printemps arabes, un virage à 180 degrés qui l'a fait entrer de plain-pied dans la politique. L'échec des «islamistes» au pouvoir après élections, en Tunisie, mais surtout en Égypte, avec le coup d'État du maréchal al-Sissi, soutenu au début par une majorité d'Égyptiens, semble ainsi avoir sonné le glas de nombre de partis dits «islamistes» au profit d'un nouveau venu sur la scène politique:

*L'extension maximale de l'État islamique (Daech), situation en septembre 2014
(conception de la carte: Fabrice Balanche)*



Sur la carte, la zone hachurée correspond aux frontières 'mouvantes' de Daech en septembre 2014, trois mois seulement après l'apparition dans la région du Califat autoproclamé. La zone gris foncé représente les populations sunnites encore à conquérir. À la frontière orientale, les puits de pétrole convoités de la région kurde. Les ressources en combattants proviennent du nord, tandis que les financements viennent des pays du Golfe. Les frontières dites «Sykes-Picot» sont en pointillé pour marquer leur abolition par Daech.

le salafisme-djihadiste, tout juste sorti de son apolitisme militant. À la souveraineté du peuple, cette mouvance oppose la souveraineté de Dieu. Se soumettre aux élections revient à accepter les règles de l'ennemi «mécréant». Le défi que les salafistes-djihadistes manifestent face aux États en place n'a pas abouti partout aux mêmes résultats: si, en Irak, l'État islamique, qui a proclamé le califat, a poursuivi une logique unitaire sunnite exclusiviste (le califat comme élément fédérateur des identités régionales au nom d'un sunnisme transnational), à l'instar de *Jabhat al-Nosra* en Syrie et d'Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA), nous avons, en Libye, à partir du triomphe d'identités locales longtemps réprimées avec leur pluralité d'allégeances tribales et régionales (Tripolitaine, Cyrénaïque, Fezzan), une concurrence qui a abouti à une fragmentation à l'infini de la société. Le succès de l'État islamique, dans au moins trois de ces pays notamment, manifeste ce processus de délégitimation des États à la faveur de conflits confessionnels, ethniques, tribaux et/ou régionaux.

Le projet du colloque tenu à Rome les 23-24 avril 2015 visait à comparer les processus de remise en cause de l'autorité ou de la légitimité de l'État dans cinq pays arabes touchés par ce phénomène post-Printemps arabes: Irak, Syrie, Liban, Libye, Yémen. Il s'agissait d'éclairer les différents processus en cours en les rattachant à un temps plus long. Notre attention s'est particulièrement focalisée sur cette question méthodologique: l'ancrage historique permet, en effet, d'identifier les prémices d'un phénomène dont les racines remontent souvent à la création de l'État, au début du XX^e siècle, sur le modèle de l'État-nation européen moderne et, même, à la période antérieure, dans les processus d'autonomisation régionaux, confessionnels et/ou tribaux en cours pendant les derniers siècles de l'Empire ottoman. Cet ancrage peut également expliquer le caractère souvent autoritaire des régimes qui se sont succédé dans les États issus de la tutelle coloniale et qui n'ont pas réussi à susciter une citoyenneté partagée.

Plusieurs questions, soulevées lors du colloque de Rome, sont en débat: lorsqu'on parle de la «crise des États», ne faut-il pas la relativiser en faisant la part de la «crise des régimes» en place sans remettre en cause de façon systématique la légitimité des États qui continuent à disposer de ressources importantes qu'ils utilisent pour marquer la pérennité de leur souveraineté? On constate en effet ici et là la permanence des interactions entre les groupes sociaux autour de l'État, comme le font remarquer notamment Arthur Quesnay à propos du Kurdistan d'Irak, ou Lorenzo Trombetta et Myriam Catusse à propos du Liban. N'y a-t-il pas une «demande d'État» qui contredirait l'idée d'une «crise»? La question se pose également au sujet de la «nation» comme fondement légitimant l'État: dans quelle mesure

peut-on affirmer l'existence d'une nation yéménite, libyenne, irakienne, syrienne ou libanaise, en amont de la fondation d'un État se réclamant d'elle? Quelles relations entre le centre et les périphéries? *Quid* des sociétés civiles dans le contexte de segmentarisation des sociétés (tribales et/ou confessionnelles)? Où sont passées les élites? Sont-elles toujours portées à une négociation avec l'État? Le fédéralisme est-il la solution?

Il est nécessaire de commencer en comparant la genèse des États arabes concernés par un délitement accéléré: quelles en sont les raisons? Ces États ont-ils tous une origine coloniale? L'origine coloniale des États est-elle l'élément explicatif des crises actuelles? Y a-t-il eu un tropisme favorable aux minorités dès la fondation de ces États? Comment s'est manifestée la non-inclusion par ces États d'une part importante de leur société sur une base citoyenne?

Pour répondre à ces questions, nous avons sollicité 12 auteurs qui ont participé au colloque de Rome, auxquels se sont ajoutés 5 nouveaux auteurs.

Irak, Syrie, Liban, héritiers des systèmes mandataires

Les mandats, faut-il le rappeler, ont été la dernière mouture de la domination coloniale: aux protectorats ou à l'annexion succédait un mode de domination limité dans le temps (les mandats étaient destinés à laisser la place à des États indépendants) et dans l'espace (ils s'appliquaient à des territoires définis par des frontières). Ils furent la principale manifestation de la communauté internationale nouvellement instituée sous l'égide de la Société des Nations (SDN) à l'issue de la Première Guerre mondiale, qui donnait le monopole de la décision aux grandes puissances victorieuses (Grande-Bretagne et France); quant à l'Italie, qui avait rejoint le conflit en vertu du Pacte secret de Londres en 1915, moyennant un Mémoire de revendications territoriales, elle ne pouvait être considérée que comme une puissance moyenne. Les Quatorze points du Président américain Wilson en furent la légitimation idéologique: le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en était le fondement. Mais de quel «peuple» s'agissait-il? Sans surprise, les Occidentaux appliquèrent aux provinces arabes issues du démembrement de l'Empire ottoman les règles qu'ils connaissaient pour les avoir mises en pratique chez eux. L'État-nation westphalien en était le modèle. Il impliquait une reconnaissance de l'État comme forme privilégiée d'organisation politique des sociétés et celle du système interétatique moderne fondé sur les trois principes de la souveraineté externe (aucun État ne reconnaît d'autorité au-dessus de lui et tout État reconnaît tout

autre État comme son égal), de la souveraineté interne (tout État dispose de l'autorité exclusive sur son territoire et la population qui s'y trouve et aucun État ne s'immisce dans les affaires internes d'un autre État) et de l'équilibre des puissances (aucun État ne doit disposer des forces lui permettant de s'imposer à l'ensemble des autres États et tout État s'efforce à ce qu'aucun autre État ne parvienne à l'hégémonie). À ces principes de base s'était ajoutée par la suite la reconnaissance de la nation comme source de toute souveraineté.

Tous ces idéaux étaient évidemment contredits par la mise en place des mandats. L'idée était que les populations 'libérées' de la domination ottomane n'avaient pas atteint le degré de maturité politique nécessaire pour un tel scénario et qu'une grande puissance démocratique devait les 'guider' vers l'autodétermination.

Ils étaient contredits aussi, et surtout, par la trahison des promesses faites par les Alliés aux Arabes. La famille hachémite du chérif Hussein de La Mecque s'était vue promettre dès 1916 un royaume arabe unifié et indépendant sur le *Bilâd ash-Shâm* (la Grande Syrie, englobant la Syrie, le Liban, la Palestine et la Jordanie actuelles), si elle soulevait les Arabes du Levant contre les Ottomans. Les lettres de sir Henry Mc Mahon au chérif Hussein allaient toutes dans ce sens, et elles étaient accompagnées d'engagements verbaux en faveur du transfert du califat de la tête d'un «Turc» vers celle d'un «Arabe» descendant direct du Prophète, comme c'était le cas des Hachémites. Au même moment, des pourparlers aboutissaient aux accords secrets Sykes-Picot, divisant le Moyen-Orient en zones d'influences françaises (Liban, Syrie et Mossoul) et britanniques (Irak, Palestine, Transjordanie). Le royaume arabe, lui-même partagé en deux zones, se trouvait pris entre deux autres zones d'occupation française et britannique directe, et il était sans accès à la mer. Le dialogue entre Clemenceau et Lloyds George, en 1920, illustre bien le cynisme d'alors.

Dans son journal, le 11 décembre 1920, Maurice Hankey, secrétaire du gouvernement britannique, notera: «Clemenceau et Foch ont traversé [*la mer*] après l'armistice, et on leur a donné une grande réception militaire et publique. Lloyd George et Clemenceau ont été conduits à l'ambassade de France... Quand ils furent seuls, Clemenceau dit: "Bien. De quoi devons-nous discuter?" "De la Mésopotamie et de la Palestine", répondit Lloyd George. "Dites-moi ce que vous voulez", demanda Clemenceau. "Je veux Mossoul", dit Lloyd George. "Vous l'aurez", a dit Clemenceau. "Rien d'autre?" "Si, je veux aussi Jérusalem", a continué Lloyd George. "Vous l'aurez", a dit Clemenceau»¹.

¹ St. ROSKILL, *Hankey, Man of Secrets*, Collins, vol. II, Londres 1972, pp. 28-29.

Qu'il nous soit permis d'ouvrir une parenthèse sur la valeur symbolique qui s'attache désormais à ces accords qui, par ailleurs, sont évoqués par les auteurs de cet ouvrage à quelques exceptions près (9 occurrences) dans des contextes fort différents. Effectivement, comme l'observe Élisabeth Picard, «à mesure que les affrontements dévastant l'Irak se propagent dans les territoires du Levant méditerranéen, l'idée se répand aussi que l'échec des constructions nationales et le déferlement de la violence dans la région prennent leur origine dans le partage secrètement négocié par les diplomates britanniques et françaises en 1916»². En réalité, ce n'est qu'à partir des tracés frontaliers établis après le traité de San Remo de 1920 que «la configuration étatique moyen-orientale s'est mise laborieusement en place» dans la décennie qui suivit. Et le délitement des États a bien d'autres causes, comme chacun des articles de ce livre s'emploie à le démontrer. Mais, sans aller jusqu'à dire «qu'il s'agit là d'une interprétation abusive de l'histoire»³, il est vrai que, dans les accords Sykes-Picot, il était question uniquement d'un partage en zones d'influences; toutefois, ce partage était bien la preuve que les intérêts des puissances dans l'Empire étaient déjà fortement ancrés, comme nous le montre le renouveau constant des études sur la pénétration occidentale dans la région⁴. Cependant, il est indéniable que Sykes-Picot s'inscrit désormais dans la mémoire profonde des populations. Publiés, comme le Pacte de Londres de 1915, par les bolchéviques à la fin de l'année 1917, ces produits de la diplomatie secrète, que le Président Wilson mettait pourtant en cause dans ses Quatorze points, continuent à susciter l'indignation des élites arabes comme étant à l'origine de tous leurs malheurs, quand elles ne soupçonnent pas les puissances d'aujourd'hui de vouloir répéter l'exploit pour dessiner un nouveau Moyen-Orient. Les exemples abondent en ce sens, en plus de ceux que cite É. Picard⁵. Il s'agit bien ici plutôt de la surdétermination symbolique d'un

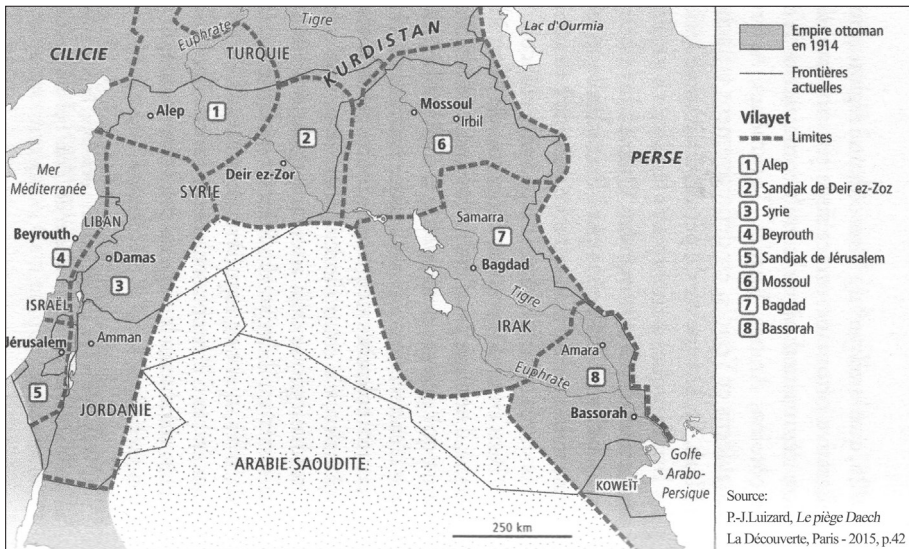
² É. PICARD, *Liban-Syrie intimes étrangers. Un siècle d'interactions sociopolitiques*, Sindbad Actes Sud, Paris-Arles 2016, voir surtout le chapitre: *Perspectives: en finir avec Sykes-Picot?* (pp. 357-367).

³ *Ibid.*, p. 357.

⁴ Après la synthèse de J. Thobie qui a fait date (*Ali et les quarante voleurs. Impérialismes et Moyen-Orient de 1914 à nos jours*, Messidor, Paris 1985), en passant par celle de D.K. Fieldhouse (*Western Imperialism in the Middle East 1914-1958*, Oxford University Press 2006), et l'essai magistral de David Rogan (*The Fall of the Ottomans. The Great War in the Middle East*, Basic Books New York 2015), trente années de débats historiographiques nous montrent combien de lacunes demeurent encore dans l'analyse des enjeux locaux que seules de nouvelles études monographiques pourront combler.

⁵ PICARD, cit. p. 357.

Le Moyen-Orient ottoman au début du XX^e siècle



Source: P.-J. Luizard, *Le piège Daech*, La Découverte, Paris 2015

événement qui aurait dû rester enfoui dans les archives⁶.

Aucune des promesses faites aux différents peuples de la région (Arabes, Kurdes, Arméniens, Assyro-chaldéens...) ne fut respectée (cf. Tejel pour les Kurdes). En 1920, la Conférence de San Remo attribuait des mandats à la France sur le Liban et la Syrie (amputée de territoires attribués au Grand Liban) et à la Grande-Bretagne (Irak, Palestine, Transjordanie).

Le refus du mandat par une majorité d'Arabes fut illustré par la Révolution de 1920 en Irak, sous la direction du clergé chiite, et par la courte guerre menée au même moment par les troupes chérifiennes en Syrie contre l'armée française. La bataille de Maysaloun, le 24 juillet 1920, qui vit la victoire de l'armée française dirigée par le général Gouraud sur les combattants chérifiens, scella le sort du Levant pour près d'un siècle.

Quant à la Libye, elle aussi province arabe de l'Empire ottoman, périphérique, mais soumise à une administration ottomane qui avait suscité

⁶ Cf., à titre d'exemple, parmi toute une littérature née du centenaire des accords Sykes-Picot, A. NOUR (*L'Orient et l'Occident. À l'heure d'un nouveau «Sykes-Picot»*, Alem el Afkar, Alger 2014). L'auteur algérien appartient à une jeune génération globalisée de politistes-militants sans frontières autour de la cause palestinienne érigée en emblème d'un nationalisme arabe qui a échoué sur le terrain, mais qui survit malgré tout au niveau idéologique.

la résistance des populations, sa destinée devait être différente. L'Italie avait occupé la Tripolitaine et la Cyrénaïque à partir d'octobre 1911, dans l'intention d'en faire une colonie de peuplement pour accueillir l'excédent pauvre de sa population méridionale qui avait commencé à émigrer en masse vers les Amériques. Par la suite, et grâce à son entrée en guerre aux côtés des Alliés en 1915, cette puissance moyenne aux ambitions coloniales récentes obtint la confirmation de sa domination sur les territoires qu'elle venait d'arracher à l'Empire ottoman: ceux appelés dorénavant Libye, l'île de Rhodes, le Dodécanèse⁷ et une partie de la côte anatolienne.

Les identités au Moyen-Orient, une pyramide mouvante

Que voulaient les différents acteurs arabes? En Irak, le mot d'ordre, diffusé par le clergé chiite et le mouvement patriotique de Bagdad (qui unissait chiites et sunnites), était en faveur d'un «État irakien arabe et islamique s'étendant de Mossoul au Golfe, sans lien de dépendance avec une puissance étrangère, avec un émir arabe musulman qui pourrait être l'un des fils du chérif Hussein de La Mecque»⁸. Dès leur entrée à Damas, les chérifiens avaient formé en 1918 un gouvernement arabe. Le 8 mars 1920, le Congrès national arabe adoptait une résolution, rejetant les accords Faysal-Clemenceau selon lesquels la France occuperait le Mont-Liban et la Syrie côtière, mais non la plaine de la Bekaa (accords dont la France ne tiendra pas compte, quand elle ira par la suite annexer la Bekaa au Liban pour rendre le petit État viable). Le Congrès national arabe proclamait à l'unanimité le royaume indépendant de Syrie, le *Bilâd ash-Shâm* «dans ses frontières naturelles» (Liban et Palestine inclus), avec Faysal, l'un des fils de Hussein, comme roi constitutionnel. Il prévoyait également une union politique et économique avec l'Irak voisin, pour lequel il demandait également l'indépendance. Vaincus par la puissance militaire française, les nationalistes syriens durent s'incliner. Faysal fut exilé en Europe, d'où il gagna la Mésopotamie où les Britanniques lui offraient le trône de l'Irak à la condition qu'il se plie à leur politique, notamment à l'encontre des grands ayatollahs chiites qui dirigeaient le mouvement en faveur de l'indépendance. Au Liban, la solution provisoire pour faire coexister les maronites du Mont-Liban et les druzes, avait été le double «caïmacam» entre 1842 et 1860. L'intégration des sunnites sera l'étape suivante. Le Grand

⁷ La reconnaissance de ces droits lui était venue avant la guerre par la Conférence d'Ouchy (près de Lausanne) en 1912.

⁸ Cf. P.-J. LUIZARD, *Comment est né l'Irak moderne*, CNRS Éditions, Paris 2009, pp. 319-331.

Liban annexait en 1920 des provinces à majorités sunnites et chiites dépendant des vilayets de Beyrouth et de Damas, et qui, pour certaines, se sentaient alors plus proche de Damas et de la Syrie que des chrétiens du Mont-Liban.

Que tout cela pouvait-il signifier en termes d'identités? Pour ce qui est de l'Irak, il y avait une forte identité irakienne liée aux deux fleuves (le Tigre et l'Euphrate, un peu à l'image du Nil en Égypte, en étaient l'épi-centre). Cette identité était arabe et à forte majorité chiite. C'est-à-dire que les Kurdes n'en faisaient pas partie et, lorsque les révolutionnaires de 1920 revendiquaient Mossoul, ils pensaient à la grande ville arabe du nord de la Mésopotamie et non pas aux montagnes du Kurdistan qui dépendaient du même vilayet. Ces mêmes Kurdes exprimaient au même moment leur désir d'indépendance et leur refus d'être rattachés à un État qui se proclamait arabe, à travers une succession d'insurrections, la plus importante conduite par Cheikh Mahmoud dans les années 1920. En Syrie, le *Bilâd ash-Shâm* demeurait une utopie plus qu'une réalité vécue. Sous l'Empire ottoman, chaque capitale de vilayet entretenait davantage de liens directement avec le centre politique qu'était Istanbul qu'avec chacune des capitales de provinces voisines. C'était notamment le cas d'Alep et de Mossoul. Ces deux grandes villes à majorité arabe des piémonts, semblables à bien des égards, notamment par les minorités actives qu'elles accueillaient, n'avaient pas pour autant de liens spécifiques. Divisé en vilayets et sandjaks à partir des capitales provinciales, le *Bilâd ash-Shâm* avait une identité culturelle et linguistique évidente, avec sa majorité arabe sunnite écrasante et ses nombreuses minorités, mais il fallut le Congrès national arabe de Damas de 1920 pour lui donner, pour la première fois, un contenu territorial et politique. Le Mont-Liban s'était, quant à lui, émancipé *de facto* depuis déjà longtemps d'un *Bilâd ash-Shâm* demeuré sous la coupe du régime ottoman, et cela grâce à une autonomie acquise sous la pression des pays européens, dont les ressortissants implantés dans la région jouissaient de consistants privilèges grâce aux Capitulations. Toutefois, l'administration ottomane y survivait dans les deux caïmacamats déjà mentionnés.

En plus de ces dernières identités à géométrie variable, on trouvait les identités communautaires confessionnelles (sunnites, chiites, chrétiennes, yézidie) et ethniques (arabes et kurdes). Le système ottoman des millet permettait la reconnaissance de certaines minorités assimilées aux Gens du Livre par l'islam sunnite légitimant l'Empire ottoman. Chrétiens et juifs bénéficiaient d'une autonomie dans la gestion des affaires internes à leur communauté. Maronites et druzes du Liban réussirent même à transformer ce droit en pouvoir politique au XIX^e siècle. Mais, pour les autres

minorités (ou même majorités) musulmanes non-sunnites, il n'était pas question de reconnaissance: les chiites duodécimains, majoritaires en Irak et au Liban, n'avaient ainsi aucune reconnaissance et étaient assimilés au sunnisme officiel. La chose avait peu de conséquence en Irak, dont le pays chiite échappait en grande partie au contrôle de la Porte et qui ne reconnaissait que l'autorité des grands ayatollahs des villes saintes. Mais les *Metwalli* (nom péjoratif donné aux chiites du Sud-Liban) du Liban durent attendre 1927, sous le mandat, pour avoir leur premier mufti ja'fari, c'est-à-dire de l'école juridique chiite duodécimaine. Les alaouites (appelés péjorativement *Nusayri* par les sunnites), les ismaéliens, les yézidis et d'autres minorités musulmanes devaient se soumettre au sunnisme dominant. Confessions reconnues, confessions non-reconnues... Les premières entamèrent la première phase du mandat avec un avantage important: celui de bénéficier d'une organisation interne ancienne et d'une longue expérience dans la façon de traiter avec le pouvoir. Les communautés non-reconnues furent souvent utilisées par la puissance mandataire dans leur désir d'émancipation. Il s'agissait de trouver parmi elles des relais à l'autorité mandataire face à des majorités qui s'étaient opposées par les armes au mandat. On est là à l'origine de la division sans fin du territoire syrien sur une base confessionnelle aboutissant à la proclamation par les Français dans les années 1920 d'un État des Alaouites, d'un État du Jabal druze, etc.

Enfin, il y avait les identités dites primaires, régionales, claniques et tribales. Celles-ci étaient d'autant plus puissantes que l'administration ottomane était demeurée défaillante. La permanence de ces solidarités (*'asabiyya*) exprimait le désir de se protéger face à un État considéré comme prédateur (impôts et conscription) et face auquel il était nécessaire de trouver une structure de soutien.

Ces différents niveaux d'identités ont coexisté en permanence, mais de façon mouvante, sur l'échelle de la hiérarchie identitaire. À certains moments, la solidarité tribale l'emportait; cette solidarité tribale et régionale était souvent la première strate de la conscience identitaire confessionnelle. On est chiite, maronite, druze parce que membre de telle famille. Quant aux identités plus larges (Irak ou *Bilâd ash-Shâm*), elles n'étaient pas assimilables à des identités nationales dans le sens occidental du terme. Les dirigeants de la Révolution de 1920 en Irak contre le mandat britannique étaient en grande majorité persans d'origine et de nationalité. Quant aux révolutionnaires de Damas, Arabes sunnites dans leur immense majorité, ils étaient partisans d'un royaume arabe levantin n'incluant pas forcément les provinces à majorité arabe sunnite d'Irak.

En ce sens, on ne peut dire qu'il existe une nation irakienne, syrienne

(cf. Pierret) ou libanaise, mais plutôt des identités culturelles fondées sur la géographie, les identités locales et le jeu des communautés.

Les États arabes sous mandats et leurs sociétés

Toujours est-il que les États arabes sous mandats ont été incapables de représenter ces identités à quelque niveau de la hiérarchie identitaire qu'elles se trouvent. Ni les identités «nationales» (irakienne, syrienne, libanaise) ni les identités plus larges (levantine, panarabe) n'ont trouvé d'écho dans des États qui ont très vite été confisqués par des groupes minoritaires, confessionnels et/ou régionaux. On a eu là un résultat évident du tropisme envers les minorités (arabe sunnite en Irak, chrétiennes et druze au Liban) des puissances mandataires, même si les configurations ont été différentes selon les pays.

L'État irakien, État arabe sunnite

Premier de la chaîne des États arabes à s'effondrer, berceau de l'État islamique aujourd'hui, l'État irakien peut clairement être identifié comme un État arabe sunnite dès sa création. Cette qualification ne renvoie pas seulement à la composition exclusive de ses élites politiques, mais aussi aux conceptions qui ont présidé de façon explicite à sa fondation en 1920 par la puissance mandataire britannique. Le nouvel État a illustré la rencontre de deux projets: celui de la puissance mandataire britannique qui était de fonder des États-nations arabes croupions sous mandats et celui d'élites arabes sunnites qui avaient été le relais local de l'Empire ottoman. La Grande-Bretagne a légitimé son entreprise au nom d'un nationalisme arabe alors totalement inconnu des représentations dominantes dans les ex-vilayets de la Mésopotamie ottomane. Si le sentiment d'arabité (*ʿurūba*) y était fort, il ne se déclinait pas sous la forme d'un nationalisme ethnique exclusif tel qu'il se pratiquait alors en Europe. Seuls, quelques officiers chérifiens irakiens, qui avaient participé à la Révolte arabe des Hachémites au Levant en 1916, avaient quelques notions de ce que pouvait être cette «nation arabe». Il faut rappeler que la politique des Alliés était alors de susciter tous azimuts des nationalismes de tous genres pour saper les bases religieuses et transnationales de l'Empire ottoman. C'est parmi ces élites chérifiennes réduites à quelques personnalités que les Britanniques choisirent les fondateurs des nouvelles institutions irakiennes. Ce fut le cas de l'armée irakienne, fondée en 1921 par Ja'far al-Askari, tout juste rentré en Irak. Considérée

par le nouveau roi Faysal, couronné en 1921 après son expulsion de Syrie par les Français, comme «la colonne vertébrale de la nation», l'armée irakienne s'engagea aussitôt dans des campagnes permanentes contre ceux, nombreux, qui refusaient le nouvel État-nation arabe sous mandat. Parmi eux, la résistance la plus imposante venait des chiïtes. Vaincus par la force des armes britanniques en 1920, les tribus arabes chiïtes, dont on disait qu'elles étaient l'armée des *mujtahid*⁹, s'engagèrent dans une résistance pied à pied contre l'établissement des nouvelles institutions. Elles répondirent aux appels des grands ayatollahs de boycotter toute élection sous un régime d'occupation. Les Britanniques finirent par arriver à leurs fins avec l'exil vers l'Iran des grands ayatollahs en 1923. Sous la menace des armes, un simulacre d'élections de la nouvelle assemblée constituante put se dérouler en 1924. La première chose qu'elle fit fut de voter un traité anglo-irakien liant l'Irak à la Grande-Bretagne au-delà du mandat. Le caractère sunnite du nouvel État était attesté par le Code de la nationalité de 1924: ceux qui avaient ou dont l'un des parents avait eu la nationalité ottomane, attachée au sunnisme, acquéraient automatiquement la nationalité irakienne. Les autres devaient en faire la demande et prouver leur «irakité». L'immense majorité des chiïtes n'avaient aucune nationalité et ceci pour deux raisons: ils ignoraient tout de ce qu'une nationalité pouvait signifier, vivant dans les zones rurales du pays, hors du contrôle du gouvernement de la Porte; et ils ne voyaient pas pourquoi ils auraient pris une nationalité ottomane alors qu'ils ne reconnaissaient aucune légitimité au sultan-calife d'Istanbul. Les Irakiens qui avaient la nationalité persane, dont de nombreuses tribus arabes qui tentaient d'échapper ainsi à la conscription, reçurent un certificat de nationalité dit de «rattachement iranien», ce qui en fit toujours des citoyens de seconde zone. Enfin, il y avait les Kurdes, rattachés autoritairement en 1925 par la SDN à un royaume qui se définissait comme arabe. Les Kurdes seront en guerre permanente avec l'État irakien, ne connaissant un moment de répit que sous le régime de Qassem entre 1958 et 1963, puis au tout début du second régime baassiste dans les années 1970.

L'échec de la reconstruction d'un État irakien sous patronage américain

Durant plus de quatre-vingt années, l'État irakien a été en guerre contre sa société. C'est ce système, arrivé en bout de course après une

⁹ Désigne chez les chiïtes un religieux qualifié par sa science pour pratiquer l'*ijtihad*, l'effort d'interprétation de la *shari'a* par l'exercice de la raison, et dont l'imitation par les fidèles est devenue une obligation.

succession terrifiante de tragédies (trois guerres meurtrières, plusieurs insurrections majeures réprimées), qui s'est effondré en 2003 avec l'occupation américaine de l'Irak. Obligés de reconstruire des institutions irakiennes dans l'urgence, les Américains se sont adressés aux exclus de l'ancien système, les chiïtes et les Kurdes, pour repartir dans un nouveau système communautariste ethnique et confessionnel, mais à front renversé cette fois-ci (cf. Mède). Ceux qui avaient monopolisé le pouvoir un siècle durant, les Arabes sunnites, s'en trouvèrent exclus. De fait, les élections successives se firent sur la base des appartenances communautaires dès 2005, institutionnalisant les Arabes sunnites comme une minorité (20% de la population) sans ressource et marginalisée. Ce que refusaient évidemment les intéressés. La première grande insurrection sunnite, celle de 2003-2004, ayant été écrasée par les forces américaines, il faudra attendre les Printemps arabes en 2011 pour voir les mêmes se donner finalement, dans leur majorité et en désespoir de cause, à l'État islamique.

Cependant, les dirigeants chiïtes du pays ont pris conscience de l'impasse d'un tel système. Le Premier ministre Nouri al-Maliki tenta de sortir du confessionnalisme en s'émancipant des listes chiïtes. Il créa la coalition électorale *Pour l'État de Droit* en 2009 dans le but avoué de répondre au rejet unanime du confessionnalisme par l'écrasante majorité des Irakiens. Sans surprise, il gagna les élections et resta donc Premier ministre (un poste qu'il occupait depuis 2006). Hélas, l'engrenage communautaire sur lequel le système politique irakien fonctionne reprit très vite le dessus. Face aux revendications, d'abord pacifiques, puis au rejet violent au nom de l'État islamique, des Arabes sunnites, il fut contraint de réintégrer la maison commune chiïte. Le même phénomène s'est reproduit avec son successeur Haydar al-Abadi, prisonnier des partis politiques confessionnels auxquels il doit son pouvoir.

Aujourd'hui, le territoire irakien est divisé en trois, chaque zone étant gérée de façon indépendante avec des prétentions étatiques. Incapable même de payer ses fonctionnaires là où il le pourrait encore (au Kurdistan) ou de fournir les services publics de base comme l'électricité, l'État central de Bagdad semble avoir abandonné ses dernières prérogatives (cf. Luizard). La reprise des territoires abandonnés à l'État islamique se fait dans un contexte de compétition entre chiïtes et Kurdes qui menace de dégénérer en conflit ouvert.

On le voit, la situation prévalant en Irak va bien au-delà d'une simple crise de régime. Elle implique clairement l'État irakien, ou plutôt le système politique que les Américains ont tenté de reconstruire sous leur patronage depuis 2003. Il y a bien un gouvernement irakien officiellement reconnu

par la communauté internationale, mais peut-on dire qu'il y a un État irakien et que ce gouvernement représente tous les Irakiens? L'échec répété des tentatives de réforme de ce système, que ce soit par les urnes ou par la pression de la rue, montre bien qu'il n'est pas réformable de l'intérieur.

Quant à l'identité irakienne, elle existe bien: essentiellement arabe avec cette majorité chiite qui lui est propre, elle est aujourd'hui remise en cause. Une des réussites d'Al-Qaïda en Irak, puis de l'État islamique, a été de convaincre chiïtes et sunnites qu'ils ne pouvaient plus coexister. Les campagnes de terrorisme visant avant tout la communauté chiïte et qui ont fait des centaines de milliers de morts depuis 2003 ont finalement eu raison de ce qui était considéré comme un socle commun.

Aujourd'hui, il n'est pas exagéré de dire que l'État irakien ne tient plus que par le consensus de la communauté internationale (cf. Melani) et des pays voisins pour le conserver avec ses frontières en l'état. À cela s'ajoute aussi la conviction d'une majorité de Kurdes que l'indépendance est trop risquée, que ce soit économiquement ou politiquement, du fait des conflits régionaux où les Kurdes sont impliqués, mais aussi de la menace des divisions internes au Kurdistan d'Irak en cas d'indépendance.

L'État syrien en première ligne

L'effondrement de l'État irakien ne peut être sans conséquence sur le pays voisin, la Syrie. Le choix de la communauté arabe sunnite d'Irak, minoritaire au sein de l'État irakien, sera décisif pour l'avenir de l'État syrien, majoritairement arabe sunnite. La Syrie présente un contexte différent de l'Irak. Fondé également en 1920 sous le régime des mandats, l'État syrien ne fut pas un État confessionnel à l'image du caractère sunnite de l'État irakien. Certes, la France a tenté de diviser le pays sur une base confessionnelle (alaouite, druze), mais elle abandonna rapidement cette politique en constatant que les communautés «promues» n'étaient pas pour autant reconnaissantes à la puissance mandataire. La révolte du Jabal druze en 1925-26 et la participation d'importants notables alaouites aux insurrections armées contre les troupes françaises dans les années 1920 illustraient le ralliement de ces minorités au combat de la majorité sunnite. Cependant, le nouvel État syrien ne couvrait qu'une partie du *Bilād ash-Shām*. Amputée des territoires cédés au Liban pour la constitution d'un Grand Liban viable à majorité chrétienne supposée, puis du sandjak d'Alexandrette donné à la Turquie kémaliste en 1939, la Syrie ne répondait pas aux aspirations identitaires utopiques de la majorité sunnite: celles

du panarabisme ou celles d'un Levant unifié. À quelques exceptions près, les mouvements et partis politiques qui reprirent à leur compte ces idéaux (unionisme hachémite, Parti national social syrien – cf. Dot-Pouillard – ou partis nationalistes arabes) ne le firent que dans un but de légitimation pour consolider leur pouvoir ou y accéder dans le cadre de l'État en place. Ainsi, ce furent les partisans de l'union arabe (les baassistes syriens) qui firent sécession de la République arabe unie en 1961. L'État syrien a échoué à représenter les principales utopies du pays et il s'est réduit à un espace de pouvoir convoité par les solidarités primaires les plus réduites: les *'asabiyya*. Toutefois, les «illusions nationales» ont duré plus de temps en Syrie qu'en Irak: dans les années 1946-1963, la Syrie étant libérée du mandat, une parodie de vie politique parlementaire «libérale» (ce qui n'empêchait pas les coups d'État militaires) put faire croire à un processus susceptible d'évoluer vers une véritable démocratisation et un État de droit. Ce fut une illusion car, derrière les stratégies des *'asabiyya*, se profilait une strate supérieure, communautaire. Certaines communautés (chrétiennes orthodoxes notamment) s'étaient déjà engagées dans des partis à référent pan-levantin ou panarabiste. Le rôle d'un Antoune Saadé (1904-1949)¹⁰ ou d'un Michel Aflaq (1910-1989)¹¹, tous deux grec-orthodoxes, illustre le désir de minorités confessionnelles d'échapper à leur statut de minorité religieuse, en se réclamant d'un arabisme ou d'un levantinisme où musulmans et non-musulmans seraient égaux. Mais les membres d'autres communautés, non-reconnues depuis l'époque ottomane, ajoutèrent à ce choix une véritable stratégie de prise du pouvoir. Ce sera le cas de la communauté alaouite à partir des années 1960¹². Par une tactique systématique d'entrisme au sein du parti Baas et de l'armée, considérés comme les instruments privilégiés pour contrôler l'État, certains de ses membres engagèrent une stratégie spécifique. Il ne s'agissait pas d'une stratégie confessionnelle alaouite consciente et l'État syrien de Bachar al-Assad ne peut pas être considéré comme un «État alaouite», pas plus d'ailleurs que le régime en place. Ce n'est pas faire injure aux alaouites que de dire que, à la différence des Arabes sunnites, ils n'avaient pas de modèle ou de conception du pouvoir propres. Si l'État syrien n'est pas alaouite dans sa conception, il l'est en revanche bien par sa composition. Cependant, les

¹⁰ Homme politique libanais, fondateur en 1932 du Parti national social syrien, favorable à l'unité du Levant syrien (la Grande Syrie) et de Chypre.

¹¹ Idéologue syrien du baassisme.

¹² La proclamation en 1920 d'un Territoire, puis État des Alaouites (1922) et, enfin, Territoire de Lattaquié (1930-1936), n'amena pas pour autant une reconnaissance officielle des Alaouites par l'État syrien, celle-ci demeurant circonscrite au Territoire des Alaouites.

solidarités entre familles et clans liés aux Assad empruntaient un chemin qui semblait bien une revanche communautaire de la part d'un groupe confessionnel qui avait toujours été marginalisé, méprisé et pauvre.

La répression sanglante du Printemps arabe en Syrie, en 2011, a fait éclater cette réalité au grand jour (cf. Kawakibi). La politique du régime syrien, qui fut de jouer aussitôt la carte confessionnelle pour se présenter en défenseur des minorités, a abouti à un morcellement du pays sur des bases confessionnelles, ethniques et régionales (cf. Méouchy). Deux acteurs importants, l'État islamique et *Jabhat al-Nosra*, revendiquent une perspective transnationale qui semble sonner la fin de l'État syrien. Cependant, l'inadéquation entre les identités syriennes et l'État syrien tel qu'il existe (cf. Pierret & Taha) n'a pas, comme en Irak, totalement entamé l'espoir d'une transition dans le cadre étatique et frontalier actuel.

Les minorités confessionnelles reconnues en Syrie, essentiellement chrétiennes, ont été prises en otage par le régime des Assad, père et fils. Leur hiérarchie religieuse, souvent cooptée avec l'accord des services de renseignement syriens, ont privé les membres de leur communauté de tout libre-arbitre et mis en danger leur avenir dans leur pays. Il ne peut en effet y avoir de sécurité pour ces communautés dans une logique hostile à la majorité. Il faut se souvenir que 80% des morts civils en Syrie sont le fait du régime de Damas, avant qu'un autre acteur ne vienne s'ajouter dans ce conflit mortifère.

L'intervention militaire de la Russie aux côtés du régime de Bachar al-Assad, à partir de septembre 2015, a encore accentué les fractures confessionnelles, la Russie ayant clairement pris position en faveur du camp chiite (Iran, gouvernement irakien, régime de Bachar al-Assad, Hezbollah) dans ce qui semble une croisade contre les Arabes sunnites. L'État islamique et *Jabhat al-Nosra* ne s'y sont pas trompés et ont aussitôt déclaré le djihad contre la Russie. La Russie n'a pas pour autant réussi à dominer la situation en Syrie.

Un terrible constat doit être fait. L'occupation américaine de l'Irak en 2003 et le Printemps arabe en Syrie en 2011 ont abouti au même résultat: une polarisation confessionnelle sans précédent qui dépasse même en ampleur les premières *fitna-s* (discordes) des débuts de l'islam. L'État syrien continue toutefois à être la référence de plusieurs acteurs et n'est pas, à l'instar de l'État irakien, explicitement remis en cause dans la pratique, si l'on excepte les acteurs déjà mentionnés. La territorialisation s'y fait en peau de léopard, au contraire de l'Irak où trois zones distinctes et homogènes se font face. Même si l'État syrien est rattrapé par la confessionnalisation, la polarisation confessionnelle n'y est pas totale comme

dans le pays voisin: une partie de la bourgeoisie arabe sunnite des villes continue à soutenir le régime en place et tous les alaouites n'affichent pas un soutien sans faille au régime. L'avenir de l'État syrien dépendra étroitement du devenir de l'État irakien: si la logique confessionnelle a raison de l'État irakien, il sera difficile à la Syrie de ne pas être à son tour touchée.

Le Liban prisonnier du confessionnalisme

Le Liban, a-t-on coutume d'entendre, serait «vacciné» contre tout retour à une guerre civile dont le pays a déjà fait la cruelle expérience entre 1975 et 1990. Pourtant, il serait illusoire de penser que l'État libanais pourrait, seul, se maintenir tel qu'il est dans un contexte régional de remise en cause des États et, peut-être, des frontières. L'État libanais est en effet le seul à avoir assumé l'image d'un État confessionnel depuis sa fondation. A un moment où le confessionnalisme est pointé du doigt par les sociétés civiles comme le premier responsable de la défaillance de l'État, on voit mal ce qui pourrait sauver l'État libanais du nouveau grand jeu qui se met peu à peu en place à l'échelle régionale, malgré, comme pour l'État irakien, la volonté de la communauté internationale de le pérenniser. Avec plus de 400 000 réfugiés palestiniens et plus d'un million de réfugiés syriens (c'est comme si la France avait accueilli 24 millions de réfugiés!), c'est bien l'identité libanaise qui est en cause aujourd'hui.

Comme les autres États sous mandat au Moyen-Orient, l'État libanais a été créé en 1920. Le Mont-Liban, à majorité chrétienne, s'est alors vu annexer des provinces à majorités sunnites et chiïtes (Beyrouth, Tripoli, Akkar, Hermel, Bekaa, Rachaya, Hasbaya et le Sud-Liban). Il s'agissait de rendre le Pays du Cèdre viable, ce qui ne pouvait être assuré sans les ressources agricoles des territoires ainsi rattachés. Protectrice des chrétiens catholiques depuis des siècles, la France laïque et républicaine n'a pas modifié cette politique confessionnelle. L'idée était qu'il y ait au Moyen-Orient un État à majorité présumée chrétienne. Les sunnites ont été la dernière communauté à se «libaniser», les liens avec les grandes villes de la Syrie étant demeurés forts. Ces liens se manifesteront par la permanence d'un attachement sunnite aux idéaux panarabistes, notamment au plus fort de l'épopée nassérienne. Au tandem conflictuel maronito-druze avait peu à peu succédé une forme d'«entente» maronito-sunnite. Il faudra attendre les années 1950 pour que la communauté chiïte duodécimaine entame à son tour le processus d'émancipation que les autres communautés libanaises avaient connu depuis le XIX^e siècle.

Un tel système, où chacun occupe une place en fonction du poids démographique présumé de sa communauté (on en dénombre 18 officiellement au Liban), reçut une forme d'institutionnalisation avec le Pacte national de 1943. Ce système ne fut viable que tant qu'une puissance extérieure était présente, y compris militairement, pour sauvegarder la paix publique, à défaut d'un espace public, qui demeura communautarisé. Ce fut le cas de la France, puis des États-Unis et, enfin, de la Syrie. Chacun de ces trois pays s'engagea pour permettre l'impensable: faire fonctionner un État et un pays à partir de quotas communautaires confessionnels à tous les échelons. Deux éléments ont précipité le pays vers une inévitable confrontation: l'arrivée des réfugiés palestiniens par centaines de milliers, qui modifièrent l'équilibre démographique, même s'ils étaient exclus des fameux quotas; la marche de la communauté chiite vers son émancipation, qui prit véritablement forme dans les années 1970. Galvanisées par la révolution islamique en Iran de 1978-79, les nouvelles élites chiites ont modernisé leur communauté de l'intérieur, remplaçant les familles féodales par de jeunes diplômés des classes moyennes, tandis qu'elles s'engageaient dans un processus visant à donner toute sa place à la première communauté libanaise en terme démographique.

Le résultat est que le tandem chrétiens/sunnites, qui a longtemps dominé le Liban, a cédé la place à une confrontation entre chiites et sunnites, les chrétiens, eux-mêmes divisés entre les deux camps, ne pesant plus très lourd dans les rapports de force. Souvent accusé d'être un État dans l'État, le Hezbollah libanais, au faîte de sa puissance, s'inscrit dans un mouvement régional d'émancipation des communautés chiites qui ont eu longtemps le point commun d'être dominées socialement et politiquement par des régimes souvent sunnites. Ce processus a abouti, en Irak, à un gouvernement à majorité chiite; mais on le trouve également à l'œuvre en Syrie (avec les alaouites, longtemps marginalisés et pauvres), à Bahreïn et en Arabie saoudite, partout où il y a des chiites, à l'exception notable des zaydites du Yémen dont il sera question ci-dessous.

Paralysé entre les partisans du régime syrien (Hezbollah, chrétiens du général Aoun) et les partisans de l'opposition syrienne (le Courant du Futur de Rafic Hariri, soutenu par l'Arabie saoudite, lui-même de plus en plus contesté par les salafistes – cf. Macaron), l'État libanais est à l'image du siège de sa présidence, vide depuis des mois, les deux camps ne parvenant pas à s'entendre sur une personnalité. La classe politique libanaise a atteint un degré de rejet sans précédent de la part d'une société civile qui s'est mobilisée en 2015-2016 pour dénoncer le non-ramassage des ordures, à Beyrouth notamment (Luizard).

L'État libyen en question

L'occupation militaire italienne, en 1911, des territoires ottomans qui allaient former la Libye précède de quelques années seulement la fin de l'Empire. La guerre italo-turque déclarée en 1912 avec l'occupation du Dodécanèse, s'était conclue rapidement, sous l'œil complaisant de l'Angleterre. En 1915, l'Italie était entrée tardivement dans la grande Guerre aux côtés des Alliés contre la promesse de voir satisfaites des revendications territoriales, principalement à ses frontières septentrionales avec l'Autriche-Hongrie et sur la côte dalmate, mais également s'agissant des territoires récemment pris à l'Empire ottoman. Le Pacte secret de Londres du 26 avril 1915 entre le gouvernement italien et les pays de la Triple Entente, se situe dans la lignée de cette diplomatie secrète en amont des accords Sykes-Picot de 1916. Il définissait en effet déjà les zones d'influences de chaque puissance (ce qui explique comment une zone d'influence italienne apparaît sur les cartes des accords Sykes-Picot). L'Italie a donc profité du démembrement des territoires de l'Empire, ce qui a été confirmé par la décision de la SDN de reconnaître l'occupation italienne des trois provinces ottomanes de Libye. Après le Traité d'Ouchy, les troupes italiennes avaient commencé par établir leur contrôle sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque, tandis que la région du Fezzan, grande comme deux fois l'Italie et en grande partie désertique et inhabitée, leur échappait. Il faut rappeler que le Fezzan (sous contrôle ottoman effectif seulement depuis 1878), servait traditionnellement de refuge aux tribus réfractaires aux dominations qui se succédèrent sur la côte, et qu'il ne fut soumis qu'en 1914, mais aussitôt perdu, et que ce fut seulement en 1925 qu'il fut «pacifié» par la reconquête fasciste de la Libye. Pendant que dans les autres provinces arabes du Moyen-Orient prenait naissance le système des États mandataires, l'Italie reprit son projet colonial, mis à mal par des révoltes généralisées après son entrée dans la Grande Guerre (laquelle avait rendu nécessaire le redéploiement d'une partie des troupes métropolitaines sur le front européen). Sa domination avait remplacé celle des Ottomans, contraints de quitter le territoire en 1914. En dépit de l'action de la puissante confrérie soufie Senoussiya, autour de la famille de son fondateur, déjà ralliée aux Ottomans, qui avait pris la relève de la résistance à l'occupation italienne, l'Italie parvint malgré tout à consolider sa domination en Libye à la suite de l'armistice de Moudros (30 octobre 1918). Elle reproduira sur une petite échelle toutes les problématiques déjà rencontrées par les entreprises coloniales qui l'avaient précédée au Maghreb: même si la majorité des habitants, relativement peu nombreux

et concentrés dans la bande côtière, était arabo-berbère, arabophone et musulmane sunnite, l'Italie a su profiter des différends liés à l'identité de certains groupes berbères, dont certains lui ont fourni des troupes régulières, notamment la tribu des Nefousah, berbérophone et ibadite, localisée dans le Djebel Nefousah. Même si l'on ne peut pas affirmer que le recrutement de ces troupes se faisait sur une base ethnique (il y avait bien des tribus arabes qui firent soumission à l'Italie), il demeure que l'Italie a essayé autant que possible de diviser le front de la résistance libyenne. C'est pourquoi réunir la Cyrénaïque, la Tripolitaine et le Fezzan dans un même État-nation libyen était une gageure. Ceci d'autant plus que l'Italie ne fit pas grande chose pour circonscrire le tribalisme, qui devint l'un des leviers de sa politique pour asseoir sa domination. Le cas du Fezzan, qui ne resta que quinze ans sous domination italienne, est emblématique à cet égard : pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut occupé, loin des bulletins de guerre officiels¹³, et placé dès 1940 sous le contrôle des troupes de la France libre en provenance du Tchad. L'identité d'une Libye unitaire restait donc à construire. Après la défaite de l'Italie dans la Seconde Guerre mondiale, la France et la Grande-Bretagne se répartirent l'occupation du pays : Tripolitaine et Cyrénaïque sous contrôle britannique, Fezzan sous contrôle français. L'indépendance devait encore attendre. En 1943, l'émir senoussi Idris, expatrié en Égypte depuis 1922, fut incité par les Anglais à rentrer en Cyrénaïque ; il fut bientôt évident que sa popularité allait bien au-delà de son fief. Son rôle dans la résistance à la colonisation fasciste lui avait acquis une légitimité reconnue généralement par le mouvement d'indépendance, qui néanmoins resta divisé entre les fidèles de la Senoussiyya et les tenants d'un projet républicain. De surcroît, les nationalistes libyens restaient divisés également quant à la forme de l'État, fédéral ou unitaire. Une commission d'enquête interalliée, dépêchée par l'ONU en 1948, fit état des divisions existantes dans le pays ; néanmoins, la pleine souveraineté fut acquise en décembre 1951, suite à un vote de l'ONU intervenu en 1949, l'émir Idris devenant le roi Idris 1^{er}. Cependant, en 1969, le colonel Kadhafi, par mimétisme avec l'Égypte nassérienne, renversa le gouvernement d'Idris, accusé de compromission avec les étrangers, et proclama la *République arabe libyenne*. En 1977, il entreprit la refondation de l'État libyen, lui donnant la forme d'une «république des masses» (*Jamahiriyya arabe libyenne populaire et socialiste*) reposant sur une fictive participation populaire, avec une gestion autoritaire par des Congrès populaires de base,

¹³ Des preuves aussi inattendues que sûres, fondées sur les timbres et les dates estampillées sur la correspondance de Sebha, chef-lieu du Fezzan, permettent de l'établir (cf. M. et T. CALDIRON, *L'occupazione francese del Fezzan nella Libia italiana*, [s.n.], Padova 1997).

coiffés par d'autres instances à divers échelons et contrôlés par le haut. Une redistribution des ressources plus large, mais pas forcément plus équitable, fut réalisée grâce à un État-providence alimenté par la rente pétrolière, que le clan Kadhafi gérait de manière privative. Culte de la personnalité et limitation des libertés en étaient les corollaires. Cependant, le recours à l'idéologie panarabe cachait la persistance de liens tribaux et régionaux dont la légitimité demeurait supérieure à celle de l'État.

En 1911, la vague des printemps arabes gagne aussi la Libye. Le 1^{er} février 2011 éclate à Bengazi une rébellion contre le régime de Kadhafi. De cette localité, fief de l'opposition depuis 1969, la révolte s'étend rapidement au reste du pays. Des voix alertent sur le risque d'un massacre imminent des opposants au régime; pour certains, cela a constitué le prétexte pour l'intervention armée de l'OTAN.

Après l'imposition de sanctions sévères à l'encontre du régime de Kadhafi, le 17 mars 2011, le Conseil de Sécurité de l'ONU autorise le recours à la force: une zone de non-survol aérien est mise en place. Les opérations militaires conduites par la France et le Royaume-Uni se traduisent par un soutien aux rebelles. Une guerre pour la démocratie commence, qui fait plus de 3000 morts et des centaines de milliers de blessés, et au début de laquelle le dictateur est éliminé. Cette guerre cache en réalité des dynamiques économiques, géostratégiques et politiques qu'il faudra prendre en compte pour expliquer les développements en cours, alors qu'un processus de retribalisation de la Libye se met en place¹⁴.

Tandis que la Libye est devenue un passage essentiel des flux migratoires vers l'Europe dans l'ère post-Kadhafi (cf. Morone), la multiplication des corps armés et des milices sur le territoire libyen est la meilleure illustration de ce délitement de l'État (cf. Ouannès). Le devenir de l'État libyen est bien en question (cf. Collombier), ce qui explique que, à partir de la fin de 2014, il est assez facilement devenu la cible de l'État islamique.

«Vers la fin de 2014, des éléments affiliés à l'État islamique (EI, ou Daech) ont commencé à s'infiltrer en Libye et, fin 2015, le groupe avait transformé Syrte, ville côtière de la Libye centrale, en place forte la plus puissante en dehors de son territoire de base en Irak et en Syrie. Son succès en Libye ne résulte pas de la supériorité militaire du groupe, mais est plutôt la conséquence des divisions et des rivalités entre les acteurs politiques, militaires et tribaux de la Libye, qui continuent d'offrir aux affiliés de l'EI des possibilités de croissance sans être contrecarrés.

¹⁴ M. DJAZIRI, *Natura e sfide della transizione democratica in Libia*, in M. CAMPANINI (dir.), *Le rivolte arabe e l'Islam. La transizione incompiuta*, Il Mulino, Bologna 2013, pp. 77-104.

Il est important d'analyser comment la fragmentation institutionnelle de la Libye, les luttes intestines locales et des récits contradictoires au sujet de l'EI en Libye depuis 2014 ont miné les tentatives nationales de mettre en place toute offensive militaire importante contre le groupe extrémiste. La persistance de ces fractures, en dépit de l'accord politique soutenu par l'ONU en décembre 2015, risque d'entraver toute lutte efficace contre Daech en Libye. Le positionnement contradictoire des acteurs internationaux soutenant les groupes politiques et militaires rivaux en Libye risque également de freiner les efforts visant à unir les Libyens dans un front commun contre le groupe extrémiste»¹⁵.

L'État yéménite en miettes

À la différence des États cités précédemment, l'État yéménite n'est pas une création coloniale. Fait notable, le Yémen du Nord est même le seul territoire arabe à avoir échappé à la colonisation européenne. Les territoires pouvant se dire yéménites ont connu, à l'époque moderne, différents destins allant de l'ancienne colonie britannique, formée progressivement à partir du port d'Aden et de l'Hadramaout (1839-1963), à la dynastie zaydite des Mutawakkil au nord, sur les hauts plateaux. Fondée il y a plus de mille ans, l'imamat zaydite a dominé les hauts plateaux du Yémen, traversant les dominations successives de dynasties qui n'eurent qu'un contrôle formel sur son pays, à l'instar des Rassoulides (1229-1454) ou des Ottomans (XVI^e-XX^e siècles). Ici, les chiites (les zaydites ont toujours été plus proches des sunnites que des duodécimains) n'ont pas partagé le destin des autres communautés chiites: leurs élites ont en effet dominé le haut pays yéménite sans discontinuer, malgré les campagnes militaires qui n'ont pas manqué (les Ottomans, les Saoudiens, les Égyptiens entre autres). C'est cette dernière campagne, avec l'intervention de l'Égypte nassérienne en 1962, qui mit fin au pouvoir des Imams zaydites à la faveur de la guerre civile qui vit le triomphe du camp républicain. Il est à noter que, à ce moment, l'Arabie saoudite avait soutenu les Imams zaydites du Yémen contre les républicains, une preuve que la confessionnalisation n'avait pas encore gagné les esprits. En 1967, l'unification de la région d'Aden avec la Fédération d'Arabie du Sud et l'Hadramaout donnait naissance à la République démocratique et populaire du Yémen, le seul régime arabe à s'être ouvertement revendiqué

¹⁵ Cette mise à jour, datée du 25 mai 2016, est due à Claudia Gazzini, *senior analyst* de l'*International Crisis Group*, participante au colloque de Rome, et actuellement sur le terrain.

du marxisme-léninisme! Tandis que les femmes sud-yéménites expérimentaient une émancipation à marche forcée, les femmes du nord sortaient à peine d'un millénaire d'imamat zaydite qui avait été jusqu'à interdire la télévision, considérée comme contraire à l'islam!

L'identité yéménite ne se réfère donc pas à un vivre-ensemble passé ou à un État unitaire. Certes, il existe bien une utopie du Grand Yémen, à l'image du *Bilād ash-Shâm*. Cette utopie a fonctionné pour légitimer la dynastie sunnite des Rassoulides, puis, celle, zaydite, des Mutawakkil (à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e). Le Grand Yémen rassemblait les hauts plateaux zaydites du nord, agrandis des provinces du Asîr et de Nejrân, occupées par les Saoudiens en 1920, la Tihama (le long de la mer Rouge), la région d'Aden, Taëz, Marib aux lisières des déserts et l'Hadramaout, auxquels était souvent ajouté le Dhofar (aujourd'hui province du sultanat d'Oman). Mais les habitants de l'Hadramaout ou d'Aden, par exemple, n'ont pas la mémoire d'un destin commun avec ceux de Saada, fief zaydite au nord de Sanaa.

La réunification du Yémen du Nord et du Yémen du Sud, en 1990, a correspondu au désir commun d'échapper aux tentatives de domination, saoudienne notamment. Mais comment réunifier un pays aussi disparate avec des centres aussi peu liés les uns aux autres? Là encore, le modèle a été celui d'un État westphalien fondé sur une nation yéménite qui se cherchait. Or, la réalité du terrain était autre, chaque région se situant par rapport à un centre différent: Sanaa, Taëz, Aden, Marib, Hadramaout... Par ailleurs, les élites zaydites entamaient un travail de professionnalisation (à travers le mouvement de renouveau zaydite), conçu comme un moyen de revanche après la perte d'un pouvoir multiséculaire. C'est dans ce contexte que le Printemps arabe est survenu au Yémen, suscitant, comme le montre Laurent Bonnefoy, des espoirs souvent exagérés. Sans surprise, les tendances centrifuges l'ont vite emporté sur le processus du consensus, la légitimité de l'État, au-delà du régime autoritaire de Saleh, n'étant pas assurée aux yeux de tous les Yéménites. Les divisions entre les Houthis (les rebelles zaydites), alliés à l'ex-président Saleh, les partisans du président élu Hadi, soutenu par la communauté internationale et l'Arabie saoudite, les sécessionnistes d'Aden, les djihadistes de Marib et de l'Hadramaout, occupées par Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA) et l'État islamique, semblent refléter autant d'identités régionales. Les acteurs yéménites sont devenus à leur tour, même tardivement, les otages de l'affrontement régional entre sunnites et chiïtes. Tandis que la professionnalisation a rapproché les zaydites de l'Iran, les adversaires des Houthis se placent sous l'ombrelle de la coalition sunnite dirigée par l'Arabie saoudite qui intervient militairement au Yémen depuis mars 2015.

Le délitement de certains États arabes se nourrit d'un conflit confessionnel régional entre sunnites et chiïtes qui dépasse en ampleur et en nombre de victimes les premières *fitna* (discorde). On entend souvent dire que ce conflit trouve sa source aux origines mêmes de l'islam. Les premières *fitna* avaient alors mis aux prises les partisans d'Ali, cousin et gendre du Prophète, à ceux des Omeyyades. La toute première *fitna* désigne habituellement la guerre entre musulmans ayant suivi l'assassinat du calife Uthman, en 656, et la bataille du Chameau où Ali l'emporta sur le clan des Qurayshites de La Mecque. Il s'agissait de savoir à qui devait revenir le pouvoir après la mort de Muhammad. La question n'était pas de pure forme car, au-delà des personnes et des clans, c'était bien la conception du pouvoir en islam qui était en jeu. Les sunnites prirent le parti des califes et, à leur suite, des dynasties omeyyade et abbasside, là où les chiïtes, attachés à une vision légitimiste du pouvoir, dénièrent toute légitimité aux califes qui se succédèrent, auxquels ils préférèrent une lignée de douze Imams infaillibles, descendants de la famille du Prophète.

Pendant, les conflits actuels trouvent leur raison d'être dans des enjeux modernes et contemporains, parmi lesquels l'incapacité des États à accueillir sur une base citoyenne l'émancipation politique et sociale des communautés chiïtes. C'est cette faillite majeure des États qui a suscité la professionnalisation galopante à laquelle nous assistons. Chaque partie au conflit a ses parrains, pays voisins qui se font une guerre non déclarée par communautés arabes interposées. Avec l'entrée en scène de la Russie sur le plan directement militaire, le conflit régional menace de s'étendre encore. Les interventions étrangères ne sont pas la cause du délitement de certains États arabes, mais sa conséquence. Le paradoxe réside dans le fait que, tout en exacerbant la confrontation, ces acteurs extérieurs continuent à considérer que le maintien en place du système étatique et frontalier du Moyen-Orient arabe est leur meilleure protection. Une vision que partage la communauté internationale qui cherche à tout prix à «restaurer» les États en crise. C'est là peut-être le meilleur atout pour les organisations salafistes-djihadistes qui, à l'instar de l'État islamique ou de *Jabhat al-Nosra*, seront les premiers bénéficiaires d'une agonie prolongée d'institutions moribondes.

Le 29 juin 2016